

# DES ACTIONS AGRICOLES POUR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ !



**Où ?**

Le bassin versant de la haute Ernée dans le Nord-Ouest Mayennais.

**Quand ?**

Depuis le milieu des années 90.

**Pour qui ?**

91 agriculteurs du bassin versant, sur les communes de Carelles, Ernée, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines, Lévaré, Montaudin, Saint-Berthevin-la-Tannière.

**Pourquoi ?**

Améliorer la qualité de l'eau pour ne pas dépasser les seuils réglementaires et réduire les traitements de l'eau potable.

**Comment ?**

Avec des plans d'actions afin de **sensibiliser, valoriser, découvrir** de nouvelles méthodes agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau.

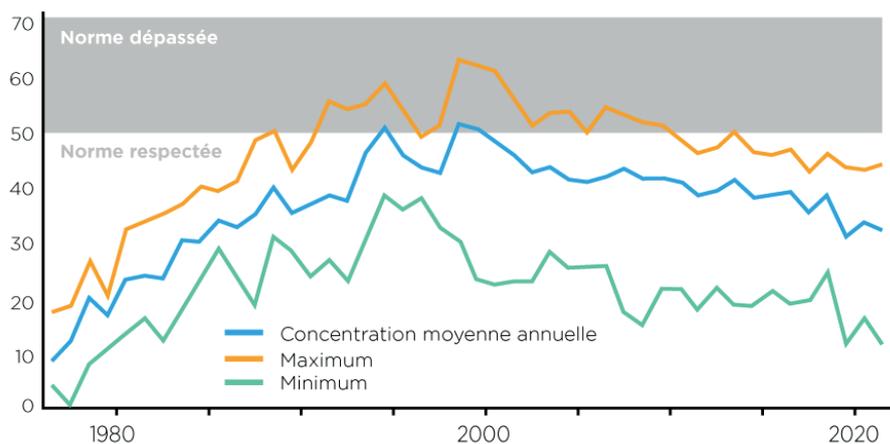
**LES EXPLOITANTS PARTICIPENT DE FAÇON VOLONTAIRE, IL N'Y A PAS D'OBLIGATION.**

## DE BONS RÉSULTATS : DES CONCENTRATIONS EN NITRATES EN DIMINUTION

Les efforts réalisés et l'évolution de la réglementation ont permis de **ne plus dépasser le seuil de 50 mg/l depuis 2009 avec une diminution toujours en cours** :

- organisation de **formations**
- réalisation d'**analyses des sols et/ou effluents**
- mise en place de **couverts hivernaux**
- création de **bandes enherbées** de 5m longeant les cours d'eau = zones tampons pour des ruissellements superficiels et non épandage de fumier ou lisier
- **plan de fumure** : suivre et ajuster des apports en matières organiques et minérales au plus juste des besoins des plantes (ex: fumier, lisier, engrais)

Concentration moyenne en nitrates au niveau de la prise d'eau d'Ernée de 1976 à 2021 (mg/l)



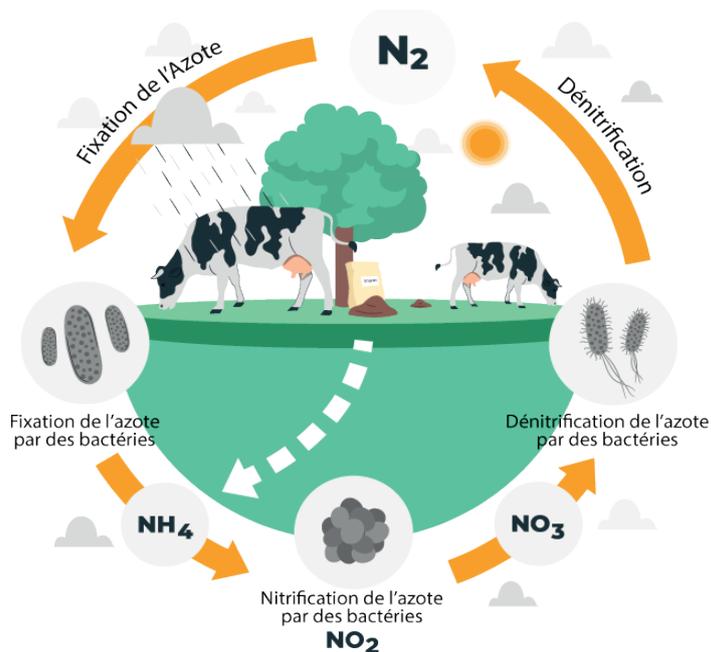
## D'OÙ PROVIENT LE NITRATE ET POURQUOI EN UTILISER ?

Les **nitrates** (contenant de l'azote), sont utilisés par les agriculteurs afin d'**optimiser la croissance des cultures et d'améliorer les rendements**.

Ils sont présents sous différentes formes :

- **Minérale**, par des engrais extérieurs
- **Organique**, dans le lisier ou le fumier d'élevages
- **Naturellement dans l'environnement**, par dégradation de la flore (décomposition des végétaux)

Selon **le climat, la culture et le type de sol**, les périodes et les méthodes de fertilisation varient.



## QU'EN EST-IL DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?

Les **produits phytosanitaires (pesticides)** sont des substances chimiques détruisant de façon ciblée des végétaux ou des parasites pouvant envahir des cultures.

Plusieurs types de catégories existent :

- Les **herbicides** utilisés contre les végétaux indésirables (mauvaises herbes)
- Les **insecticides** appliqués contre les parasites
- Les **fongicides** employés contre les mycotoxines.

Ils sont appliqués par les agriculteurs mais également par les particuliers.

Les agriculteurs ont pour obligation de :

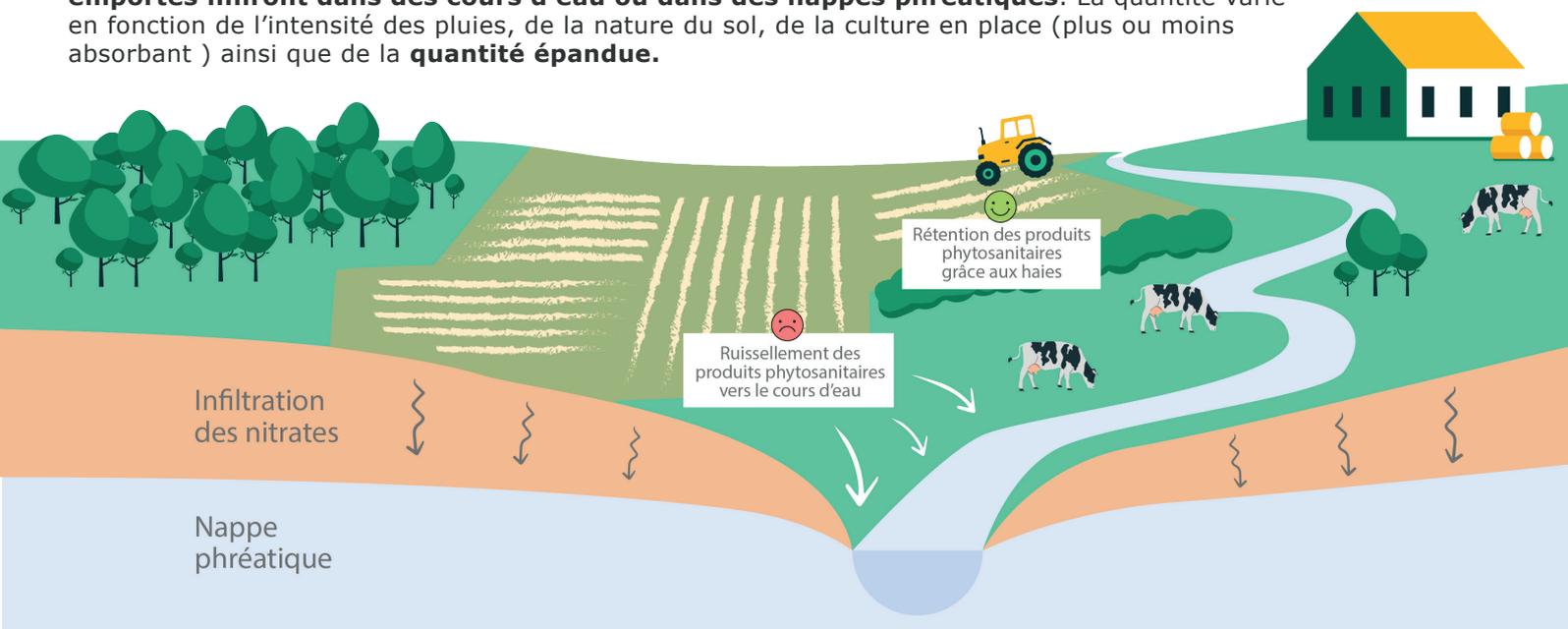
- Respecter la **distance d'épandage** par rapport aux milieux aquatiques et urbains (habitations)
- Maintenir à jour un **cahier d'enregistrement des pratiques** (dose, date, localisation de la parcelle)
- Détenir le **certificat « certiphytos »**, pour acheter et utiliser les pesticides (renouvelé tous les 5 ans)
- Respecter la **zone de non-traitement** près des cours d'eau en fonction du produit phytosanitaire

Les **agriculteurs** sont conseillés et suivis sur le dosage, sur le matériel, sur les périodes d'épandages (facteurs climatique, vent, humidité..) afin de réduire les risques de contaminations des milieux naturels ou/et urbains.

Les **particuliers et les collectivités** n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides de synthèses. Pour les produits utilisés (biocontrôle), de mauvaises utilisations ou des surdosages sont néfastes à l'environnement.

## COMMENT LES PESTICIDES ET LES NITRATES SE RETROUVENT-ILS DANS NOS COURS D'EAU ?

Pendant les périodes pluvieuses, les **nitrites et les pesticides** qui n'ont pas été absorbés par la culture vont être emportés par l'eau issue des pluies s'infiltrant dans les sols profonds ou ruisselant en surface. **Les éléments emportés finiront dans des cours d'eau ou dans des nappes phréatiques.** La quantité varie en fonction de l'intensité des pluies, de la nature du sol, de la culture en place (plus ou moins absorbant) ainsi que de la **quantité épandue.**



Pour éviter ces transferts vers les cours d'eau, les agriculteurs réalisent des couverts leur apportant par ailleurs différents avantages économiques et agronomiques :

- Le sol ne reste **pas nu et réduit les pertes de terre**
- Les **reliquats** de nitrates sont absorbés
- La **vie du sol** (microbienne) est conservée
- Le couvert peut servir de **fourrage**

L'origine de ces transferts peut être dû à des mauvaises utilisations :

- **Répétition** de l'application du produit sur une période courte
- **Conditions climatiques** non favorables (hygrométrie, vent, pluviométrie, température)
- **Non respect des distances** (point d'eau)

## LES ACTIONS RÉCENTES

Depuis 2021, la **Communauté de communes de l'Ernée** a organisé différentes actions afin de **limiter l'apport d'éléments vers les cours d'eau**. Ces actions ont été proposées en concertation avec les élus et les agriculteurs du bassin versant.



**Démonstration d'une machine spécialisée pour l'entretien des fossés** à destination des élus et des entreprises réalisant ce type de travaux. Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a témoigné sur leurs réflexions portant sur la gestion différenciée des fossés.

**Plusieurs bandes de couverts ont été testées sur différentes parcelles** avec pour objectif de limiter les pertes d'azote dues au lessivage et d'obtenir un couvert se développant rapidement. Cela permet de **maintenir le sol** et d'**éviter l'érosion** provoquée par les pluies hivernales.



**Création d'un réseau d'analyses d'effluents** permettant aux exploitants d'ajuster leurs apports en matière organique lors de leurs épandages.

**Rencontres ponctuelles sur la thématique « Comment améliorer le fonctionnement de votre sol ? »** effectuées sur le terrain pour échanger sur la fertilité de leurs sols. Les agriculteurs présents ont souhaité réaliser des essais agronomiques.



L'**essai agronomique** expérimenté sur différentes parcelles porte sur l'**apport d'un type de chaux différent**. L'objectif est de limiter les **pertes de calcaire** présent dans la chaux due au lessivage, tout en améliorant la structure du sol et sa vie microbienne.

En 2023, la **Communauté de Communes de l'Ernée** poursuit les **essais agronomiques**, les **suivis de qualité d'eau** ainsi que les **travaux d'aménagement contre l'érosion** (thématique présentée en page 4). Une **réunion d'information** sur la réglementation liée à la **biodiversité des étangs et des cours d'eau** est programmée **courant 2023**.

## ZOOM SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CONTRE L'ÉROSION



L'**érosion** est un phénomène dû à des ruissellements de pluies intenses emportant des particules de terre vers les points bas (cours d'eau, fossé). Nous constatons des **conséquences importantes pour le milieu naturel** (comblement, eau trouble, lessivage de molécules phytosanitaires). Cela **impacte le traitement de l'eau potable et la qualité des parcelles agricoles** (perte de terre arable, d'éléments minéraux, de semis).

Depuis 2021, lors de pluies intenses, nous prospectons le territoire afin d'**identifier des parcelles vulnérables à l'érosion** avec des ruissellements se dirigeant vers les ruisseaux. Ces zones sont photographiées pour les étudier afin de **proposer des aménagements** aux propriétaires et exploitants des terrains.

L'objectif est de **ralentir** et de **retenir** l'eau chargée en particules de terre sur les parcelles. Les types d'aménagements proposés varient en fonction de la typologie de chaque site.



En novembre 2021, les élèves du Lycée Rochefeuille ont créé des **aménagements contre l'érosion, au carrefour du Rollon à Ernée**. Ce chantier vitrine illustre parfaitement la problématique et a montré son efficacité. Il est possible de l'observer depuis la route.



coulée de boue sur la voirie et vers le ruisseau

situation initiale / avant octobre 2020



aménagement / après décembre 2021



tracé de l'eau / septembre 2022



après septembre 2022

### UNE ACTION VOUS INTÉRESSE ?

Pour plus de renseignements, merci de contacter :

**Joséphine VEILLÉ**

Animatrice Bassin Versant de la Haute Ernée

[j.veille@lernee.fr](mailto:j.veille@lernee.fr)

02 49 66 10 03